

PERMANENCE JURIDIQUE 2018 OUVERTE AUX HABITANTS DES TROIS-CHÊNE

Cette permanence est destinée aux habitants des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex qui souhaitent obtenir des informations relatives au droit, tels que baux à loyer, procédures de divorce, droit du travail, succession et testaments, assurances sociales, contrats de mariage, démarches administratives, etc.

Un avocat de l'Ordre des Avocats de Genève sera présent **les jeudis**

11, 18 et 25 janvier	1, 8 et 22 février	1, 8 et 22 mars
12, 19 et 26 avril	3, 17 et 31 mai	7, 14 et 21 juin
5 et 19 juillet	2 et 16 août	13, 20 et 27 septembre
4, 11 et 18 octobre	1, 15 et 29 novembre	6, 13 et 20 décembre

à la Mairie de Chêne-Bourg – 46, av. Petit-Senn
de 16h00 à 18h00.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 022 869 41 10,
au plus tard la veille de la permanence.

Une participation forfaitaire de Fr. 25.- sera encaissée sur place.